



Membres en exercice : 29

Membres présents : 23

Membres votants : 29

Le 18 septembre 2024 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 12 septembre 2024. Publication de la convocation le : 13 septembre 2024.

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER.

Etaient absents :

M. Georges CASTEL a donné procuration à M. Eric KERDRANVAT
M. Michel ANSQUER a donné procuration à Mme Denise TAVERNIER
M. Tony VORMS a donné procuration à Mme Sandrine URVOIS
M. Jean-François MARZIN a donné procuration à M. Jean-Jacques COLIN
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Martine SCUILLER
M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Eric BOSSER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité : 23 SEP. 2024

Date de publication : 24 SEP. 2024

Délibération n° DE2024-100 : Décision modificative n°1 budget annexe assainissement

Rapporteur : M. Gurvan KERLOC'H

Vu la délibération n°DE2024-032 du 4 avril 2024 portant approbation du budget primitif 2024 du budget annexe assainissement ;

Vu l'avis favorable unanime de la commission des finances du 4 septembre 2024,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- approuver la décision modificative n° 1 au budget prévisionnel 2024 (budget annexe assainissement) suivante :

Section de fonctionnement (dépenses) :

Augmentation de crédits				
Compte	Libellé	Montant inscrit au BP	DM	Montant après DM
Chapitre 011 article 611	Sous-traitance générale	13 000,00 €	6 000,00 €	19 000,00 €
			6 000,00 €	

Section de fonctionnement (recettes) :

Augmentation de crédits				
Compte	Libellé	Montant inscrit au BP	DM	Montant après DM
Chapitre 70 article 7062	Redevances d'assainissement non collectif	6 287,37 €	6 000,00 €	12 287,37 €
TOTAL		- €	6 000,00 €	

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOG'HLe Secrétaire de séance,
Didier VOAS